

Déprédations de Hamsters communs (*Cricetus cricetus*) sur les cultures alsaciennes : bilan de 9 ans de suivis

Par Isabelle LOSINGER *

RÉSUMÉ

En France, le Hamster commun (*Cricetus cricetus*) n'est présent que dans la plaine du Rhin. En voie de disparition, il fait l'objet d'un programme de conservation à la demande du Ministère de l'Environnement depuis 1998. Au printemps à la sortie de l'hibernation, quelques individus de l'espèce peuvent causer des déprédations dans les cultures spécialisées. Pour éviter des destructions illicites, une procédure de constats de dommages a été mise en place dès 1998. En 9 ans, 48 exploitants alsaciens ont fait appel à cette procédure. 107 constats ont été dressés pour 270 terriers et 49 animaux ont été capturés et déplacés. Enfin, les dommages liés à la présence de 126 terriers ont été indemnisés pour une valeur totale d'environ 8 100 euros.

Cet article met en évidence que les déprédations causées par le Hamster commun s'effectuent principalement en mai, pendant une dizaine de jours, sur 4 cantons. Les campagnes d'information et la prise en compte des dommages ont contribué à faire accepter l'espèce par la majeure partie des exploitants agricoles. Pour éviter les déprédations de ce petit rongeur alsacien mais aussi maintenir les effectifs de la petite faune de plaine, il faut restaurer d'urgence l'habitat de l'espèce, en utilisant toutes les mesures possibles et en travaillant en collaboration avec l'ensemble des acteurs du monde rural.

MOTS-CLÉS : Hamster commun - *Cricetus cricetus* - dommages - cultures - France - Alsace

* Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, CNERA Prédateurs-animaux déprédateurs, Au bord du Rhin, BP 15, GERSTHEIM, F - 67154 ERSTEIN Cedex, France
courriel : i.losinger@oncfs.gouv.fr

SUMMARY

In France, the common hamster (*Cricetus cricetus*) is present only in the Rhine plain. The species is threatened with extinction in the west of Europe. For this reason, a conservation programme has been conducted since 1998 at the request of the French Ministry of the Environment. The damage to speciality crops that small numbers of *C. cricetus* can cause in spring, has led to conflict between the hamster and farmers. To avoid illegal control, a procedure for farmers to report damage has been implemented. Over the past nine years, this procedure has been used by 48 Alsatian farmers. 107 reports were submitted for 270 burrows, 49 animals were captured and moved, and compensation amounting to 8100 EUR was paid for damage related to the presence of 126 burrows.

This article highlights the fact that damage caused by *C. cricetus* mainly occurs in May, over a 10-day period and in three areas. Information campaigns and the reporting procedure have contributed to the acceptance of the species by the majority of the farmers. In order to ensure that this trend continues, it is not only vital to maintain the existing system, but also to restore the species' habitat, using all the existing measures.

KEY WORDS: Common hamster - *Cricetus cricetus* - crops damage - France - Alsace

***Cricetus cricetus*, UNE ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION**

Le Hamster commun aussi appelé Marmotte de Strasbourg ou Kornferkel, n'est présent en France qu'en Alsace, limite ouest de son aire de répartition. Ceci en raison de sols de loess particulièrement favorables à la construction de son terrier et d'un climat continental. Malgré une protection juridique importante, les populations de ce rongeur sont en forte régression pour des causes multiples. L'espèce est menacée d'une part par l'évolution des systèmes et des pratiques agricoles, et d'autre part par la disparition et la fragmentation de son habitat liées au développement des infrastructures routières et de l'urbanisation ainsi que par la prédation. D'après les dernières études (LOSINGER 2006), elle ne subsiste que dans une soixantaine de communes à l'ouest de Strasbourg et à l'ouest de Marckolsheim. Rappelons qu'autrefois, le Hamster commun était présent dans plus de 380 communes (BAUMGART 1996). Ses effectifs, fin 2006, étaient estimés à un petit millier d'individus (LOSINGER, sous presse).

Dans les années 1990, les associations de protection de la nature ont alerté les pouvoirs publics sur la régression importante des populations de hamsters communs, classées auparavant comme nuisibles. Face à l'importance de la population française pour le maintien de l'espèce sur la limite occidentale de son aire de répartition, le gouvernement français a initié un projet pour développer un programme de conservation national du Hamster commun. Validé en 1999 (WENCEL 1999), ce plan a été établi pour la période 2000- 2004, sur la base des recommandations faites par le Comité permanent de la Convention de Berne (n°68 et 78 du 04/12/1998) autour de six axes de travail complémentaires. Il a été renouvelé pour la période 2007-2011 (LOSINGER & PÖTER 2005). Le but de ce programme était de maintenir et de renforcer localement les populations présentes au sud-ouest de Strasbourg. L'acceptation au sein du monde rural du Hamster commun a été définie comme l'action prioritaire de ces plans. En effet, la prise en compte des dommages aux cultures est impérative pour faciliter l'acceptation du rongeur par les exploitants agricoles, toujours considéré comme un destructeur de cultures (MECHIN 2005).

LES RÉSULTATS DE LA PRISE EN COMPTE DES DÉPRÉDATIONS

Affamé à la sortie de l'hiver et ne trouvant plus dans le milieu naturel qu'une majorité de cultures de printemps dépourvues d'adventices ou d'insectes, un Hamster commun peut grignoter rapidement plusieurs centaines de jeunes plants (choux, tabac, légumes divers...). En cas de densités de population élevées, ces déprédations peuvent avoir une incidence économique importante. C'est pourquoi, pour éviter la destruction illicite des individus causant des dommages, une procédure de «prise en compte» a été mise en place en 1998. Sur la base d'un constat de dommages, l'exploitant doit choisir entre la capture et le déplacement des animaux en cause ou une compensation financière correspondant au manque à gagner à la récolte (Fig I).

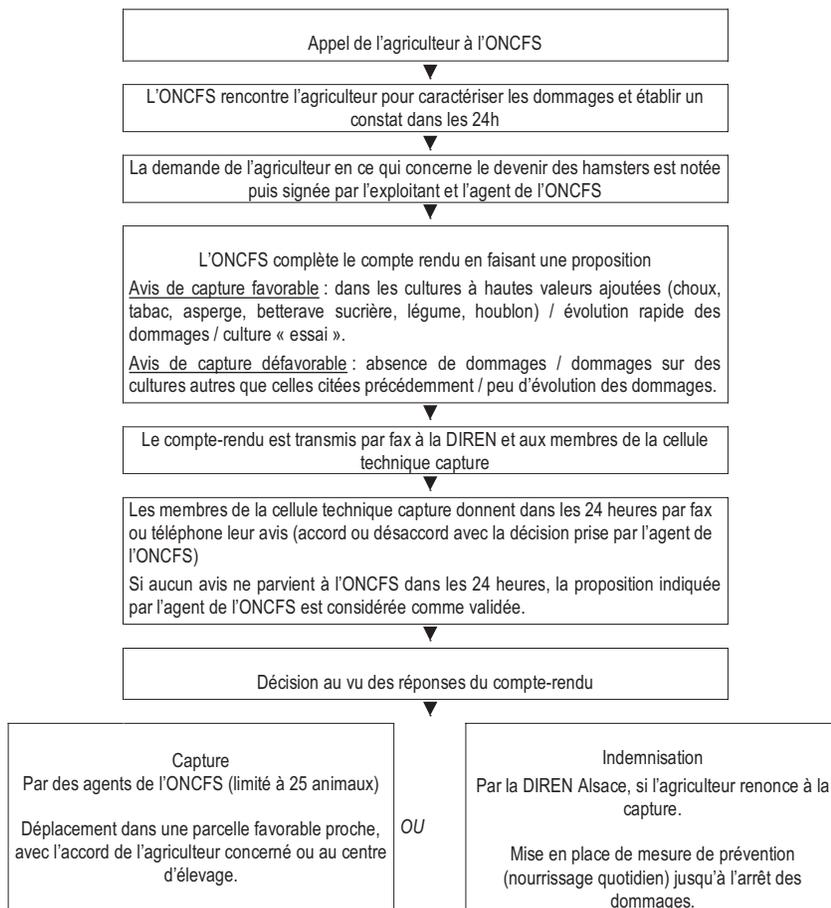


Figure 1 : Procédure de prise en compte des dommages aux cultures de hamsters communs

Entre 1998 et 2006, l'ONCFS a établi 107 constats, portant sur la présence de 270 terriers soit 270 individus (à la sortie d'hivernation, un terrier n'abrite qu'un seul individu). Au total, 48 exploitants ont été concernés : 46 % des exploitants n'ont subi des dommages qu'une seule fois en 9 ans et 15 % une année sur deux. (Tab. I)

ANNEE	Nombre de constats	Nombre de captures	Nombre de terriers indemnisés	Nombre de terriers sans suite	Nombre de terriers total	Montant indemnisation en euros
1998	19	19	0	21	40	0
1999	13	6	10	7	23	137,84
2000	10	7	18	11	34	248,95
2001	15	10	25	7	36	638,00
2002	10	3	29	25	57	2845,20
2003	19	2	29	19	50	3349,52
2004	7	1	8	0	10	360,00
2005	6	1	3	3	7	72,62
2006	8	0	13	0	13	438,21
TOTAL	107	49	126	93	270	8090,34

Tableau I : Récapitulatif des constats de dommages aux cultures depuis 1998

35 constats ont conduit à la capture de 49 hamsters communs et 28 ont été classés sans suite (pas de dommages). 46 constats ont donné lieu à une compensation financière. 8 090,34 euros ont ainsi été distribués aux exploitants qui avaient renoncé à la capture, selon le barème fixé par les organisations agricoles. La capture a été retenue principalement dans les cultures de replants de choux ou de légumes, puisque l'importance des dommages peut augmenter rapidement et avoir une incidence économique non négligeable. Dans les cultures de betteraves, la compensation financière a été demandée systématiquement par les exploitants, les dommages évoluant peu, car les terriers sont abandonnés très rapidement (absence de couvert).

À partir de 2002, les exploitants conscients du faible impact des hamsters communs, ont préféré laisser les individus dans leur parcelle, en échange d'une compensation financière. Ce qui était inenvisageable au début de la mise en place de la procédure, les exploitants demandant automatiquement le déplacement. Pour réduire la déprédation, le nourrissage quotidien des hamsters communs a été testé cette année-là. Un complément nutritionnel sous forme d'oignons ou de céréales a été apporté quotidiennement, à la suite du constat et jusqu'à l'arrêt des dommages. Cette mesure de prévention s'est avérée efficace, et a contribué à rassurer les exploitants. De plus, le suivi régulier des dommages dans la parcelle, a permis de réagir rapidement en cas d'augmentation forte de la consommation. Toutefois, cette technique de prévention par nourrissage s'est avérée plus efficace lorsqu'elle a été mise en place dès le début de la déprédation.

L'ATTRAIT DES PLANTS DE CHOUX À CHOUROUTE

Les 107 constats ont été réalisés principalement sur les cantons d'Obernai, de Wolfisheim, de Geispolsheim et de Duttlenheim. Les communes de Geispolsheim, Krautergersheim et Duttlenheim ont été concernées tous les ans. La principale raison est liée au substrat : le loess étant en effet non seulement indispensable pour la construction du terrier du Hamster commun mais aussi propice à la culture du chou à choucroute.

En effet, plus de 77 % des constats (81 constats sur 107) ont été établis pour des dommages dans des parcelles de choux, 14 % de betteraves, 7 % de légumes (céleri, tomate, oignon, salade, potiron) et 2 % de tabac. Les dommages les plus conséquents étaient situés dans les parcelles de semis et de replants de choux, uniquement autour du terrier. Ceci non par préférence mais plutôt par opportunité. Fin mars, à la sortie d'hibernation des hamsters communs, le chou est l'une des seules cultures présentes dans la plaine agricole alsacienne.

En moyenne, les dommages représentaient moins de 2 % de la surface de la parcelle (oignon : 0,04 %, tomate : 0,14 %, tabac : 0,15 %, salade : 1,11 %, chou : 1,37 %, betterave : 1,57 %, potiron : 2,5 %).

LES DÉPRÉDATIONS ONT LIEU MAJORITAIREMENT EN MAI, PENDANT UNE DIZAINE DE JOURS

Le Hamster commun ne consomme des jeunes plants qu'à la sortie de l'hibernation, le temps que les cultures de céréales d'hiver ou les légumineuses soient plus développées. Le Hamster commun est un rongeur omnivore opportuniste. L'alimentation des adultes, qui correspond à 10 à 15 % du poids de l'animal (NECHAY *et al.* 1977), est à 85% d'origine végétale (céréales,

légumineuses, plantes sauvages ..., GORECKI & GRYGIELSKA 1975), les composantes dépendant de la saison. Mais le Hamster commun fréquente préférentiellement les cultures fourragères pluriannuelles, notamment en raison de l'abri et des sources alimentaires qu'elles lui offrent toute l'année.

Le constat de dommages le plus précoce a eu lieu le 22 mars 2002 (semis de salade) et le plus tardif le 15 septembre 2003 (potirons). Mais c'est au mois de mai qu'ont lieu le maximum de dommages : 50 % des dommages se sont produits avant le 12 mai, et 75 % avant le 23 mai. Ceci en lien avec la date de plantation des cultures.

De plus, les animaux ne consomment les jeunes plantules que pendant un laps de temps limité : ceux-ci n'étant attractifs qu'à des stades jeunes. En moyenne, les déprédations ont cessé 15,6 jours après la date du constat (10 jours dans le tabac, 16,2 jours dans les choux), les animaux étant prédatés ou migrant vers des cultures leur offrant un meilleur couvert. Les trois premières semaines de mai constituent donc une période sensible, durant laquelle les jeunes plants sont très attractifs pour l'espèce.

LE DEVENIR DES ANIMAUX DÉPLACÉS

Sur les 49 individus capturés, la majorité était des mâles (14 femelles non allaitantes et 35 mâles). Ce déséquilibre dans le sexe ratio est lié à leur sortie d'hibernation plus précoce et à leur plus grande mobilité à cette période (reproduction). Les femelles avaient un poids moyen de 232 g (min 180 g – max 330 g) et les mâles de 306 g (min 130 g – max 480 g).

44 animaux ont été relâchés dans les 48 heures suivant la capture, dans des parcelles de luzerne gérées en leur faveur, le plus souvent dans la même commune. 3 mâles et 2 femelles ont été confiés à l'association Sauvegarde Faune Sauvage dans le cadre du programme d'élevage en captivité, à des fins de réintroduction.

QUELLES CONCLUSIONS RETENIR DE CETTE ÉTUDE ?

En France, aucune étude n'avait jamais été menée, pour évaluer les dommages relatifs aux populations de hamsters communs sur les cultures à haute valeur ajoutée et suivre leur évolution quantitative (WENCEL *et al.* 2002). Cette étude a mis en évidence que la procédure opérationnelle depuis 1998 qui consiste à proposer la capture ou une compensation aux exploitants qui subissent des déprédations dans les cultures spécialisées, correspond à l'attente des exploitants agricoles. Elle a montré également que les cas de dommages étaient limités dans le temps et l'espace : la majorité des constats a lieu en effet sur le canton de Geispolsheim, mi-mai dans des parcelles de replants de choux. Les dommages sont fonction de la date de plantation, du stade de développement des cultures et de la durée pendant laquelle les animaux sont présents dans la parcelle, en moyenne une dizaine de jours. Seuls les jeunes plants étant attractifs, il est impératif d'agir dès l'apparition des premières traces de consommation pour que les mesures de prévention par nourrissage soient efficaces.

Alors comment agir ? Le Hamster commun étant une espèce protégée, seules les mesures de prévention directes peuvent être envisagées (MUSARD & PASCAL 1991). Les dommages ne se produisent que lorsque la nourriture

habituelle se fait rare. Si l'animal a le choix entre des jeunes plants de choux, fortement appétents mais ne lui offrant qu'une protection limitée, et une parcelle de céréales d'hiver ou de luzerne à proximité, lui permettant d'avoir nourriture et couvert, le Hamster commun migrera naturellement dans ces dernières. La solution pour réduire les dommages aux cultures spécialisées semble donc reposer sur la restauration d'un habitat favorable en utilisant toutes les mesures possibles : Contrat d'agriculture durable, conventions directes, Jachère environnement faune sauvage, MAE.... L'idéal serait de créer un maillage de parcelles de céréales à paille ou de légumineuses, d'environ 2 ha d'un seul tenant, espacées d'au maximum 500 m, ceci sur au moins 10 % de la surface agricole.

Les recherches ont montré également que le Hamster commun pouvait jouer le rôle d'«espèce parapluie», symbole d'une agriculture durable, nourricière et d'un territoire plus accueillant pour la petite faune de plaine. En effet, le Hamster commun, comme la plupart des rongeurs, contribue en raison du creusement du terrier au maintien de la fertilité des sols (DELATTRE *et al.* 1999a) mais aussi est un bon indicateur de la santé des cultures sur son territoire, tout comme le lièvre (*Lepus europaeus*) (LOSINGER 2005).

Comme l'a mis en évidence cette étude, les déprédations causées par le «Kornfärl» n'ont plus rien à voir avec celles d'autrefois, où la perte pouvait atteindre plus de 20% de la récolte voir la compromettre en totalité en cas de très fortes densités (GRÜLICH 2003). La présence du Hamster commun, avec les densités actuelles, est donc compatible avec une production agricole. Mais seule la coopération des exploitants et celle de tous les autres acteurs du monde rural (chasseurs, gestionnaires...), permettra de restaurer un habitat favorable à la survie de l'espèce, mais aussi de retrouver de la petite faune et donc du petit gibier dans la plaine agricole.

REMERCIEMENTS

Ce programme a bénéficié de la contribution financière du Ministère de l'écologie et du développement durable, de la DIREN Alsace et de l'ONCFS. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la sensibilisation des exploitants agricoles ainsi qu'aux opérations de terrains. Les actions engagées au titre de ce programme n'auraient pu être concrétisées sans la confiance accordée par un certain nombre d'exploitants agricoles, que nous tenons à remercier tout particulièrement. Un article plus détaillé est en cours de publication dans le bulletin de l'EPPO.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUMGART G.**, (1996) *Le hamster d'Europe (Cricetus cricetus L. 1758) en Alsace. 1) Données anciennes et récentes (1546-1995). 2) Hypothèses sur les causes de sa régression.* 267 p. + annexes. ONCFS (France).
- DELATRE P., CHASTE B., SILVY C.**, (1999a) Lutte biologique et rongeurs. *Les Dossiers de l'environnement de l'INRA* n°19.
- GORECKI A., GRYGIELSKA M.**, (1975) Consumption and Utilisation of Natural Foods by the Common Hamster. *Acta Theriologica*, 20 (18) : 237-246.
- GRÜLICH I.**, (2003) (Le Hamster commun (*Cricetus cricetus* L.), un indicateur des modifications environnementales passées en Slovaquie de l'Est et nouvelles connaissances). pp. 98-104 (en allemand). In : MERCELIS S., KAYSER A. et VERBEYLEN G. (eds). The hamster (*Cricetus cricetus* L., 1758) : Ecology, policy and management of the hamster and its biotope. *Proceedings of the 10th Meeting of the International Hamsterworkgroup*, October 12-14, 2002, Tongeren, Belgium. Natuurpunt, Natuurhistorische reeks 2003/2, Belgium. 108 p.
- LOSINGER I.**, (2005) *Le Grand hamster.* Fiche dans le cadre des ORGFH Alsace. 6 p + annexes. ONCFS (France).
- LOSINGER I.**, (2006) *Poursuite du 1^{er} plan de conservation : Bilan de la mise en œuvre des activités techniques en 2006,* Rapport au MEDD, 36 p. + annexes. ONCFS (France).
- LOSINGER I.**, (sous presse) Le Hamster commun : états des lieux et mesures de gestion. *Revue scientifique Bourgogne Nature 2006.* Édition 2007.
- LOSINGER I., PÖTER J.**, (2005) *Plan de restauration des populations du Grand hamster en Alsace sur la période 2006-2010 : Synthèse bibliographique, Bilan de 5 ans de mise en œuvre technique du plan de conservation du Grand hamster en Alsace et Propositions de nouvelles pistes d'actions.* 119 p. + annexes. ONCFS (France).
- MECHIN C.**, (2005) For an ethnological approach of the Common hamster in Europe. P86-91. In **LOSINGER I.** (2005) *Proceedings of the 12th Hamsterworkgroup.* 16-18 Octobre 2004, Strasbourg, France. Édition ONCFS 68 p.
- MUSARD P., PASCAL M.**, (1991) Bilan actuel de l'intérêt et limites d'utilisation des différentes méthodes de lutttes pratiquées contre les mammifères ravageurs de cultures dans les vertébrés ravageurs des végétaux, *Bulletin technique d'information*, n°2, 96 : 57-61
- NECHAY G., HAMAR M., GRÜLICH I.**, (1977) The Common hamster (*Cricetus cricetus* (L.)) : a review. *EPPA Bulletin*, 7 (2) : 255-276.
- WENCEL M.C.**, (1999) *Plan de conservation du grand hamster (Cricetus cricetus L.) en Alsace, période 2000-2004.* 97 p. ONCFS (France).
- WENCEL M.C., LOSINGER I., MIGOT P.** (2002) *Le grand hamster.* 66 p. ONCFS (France).